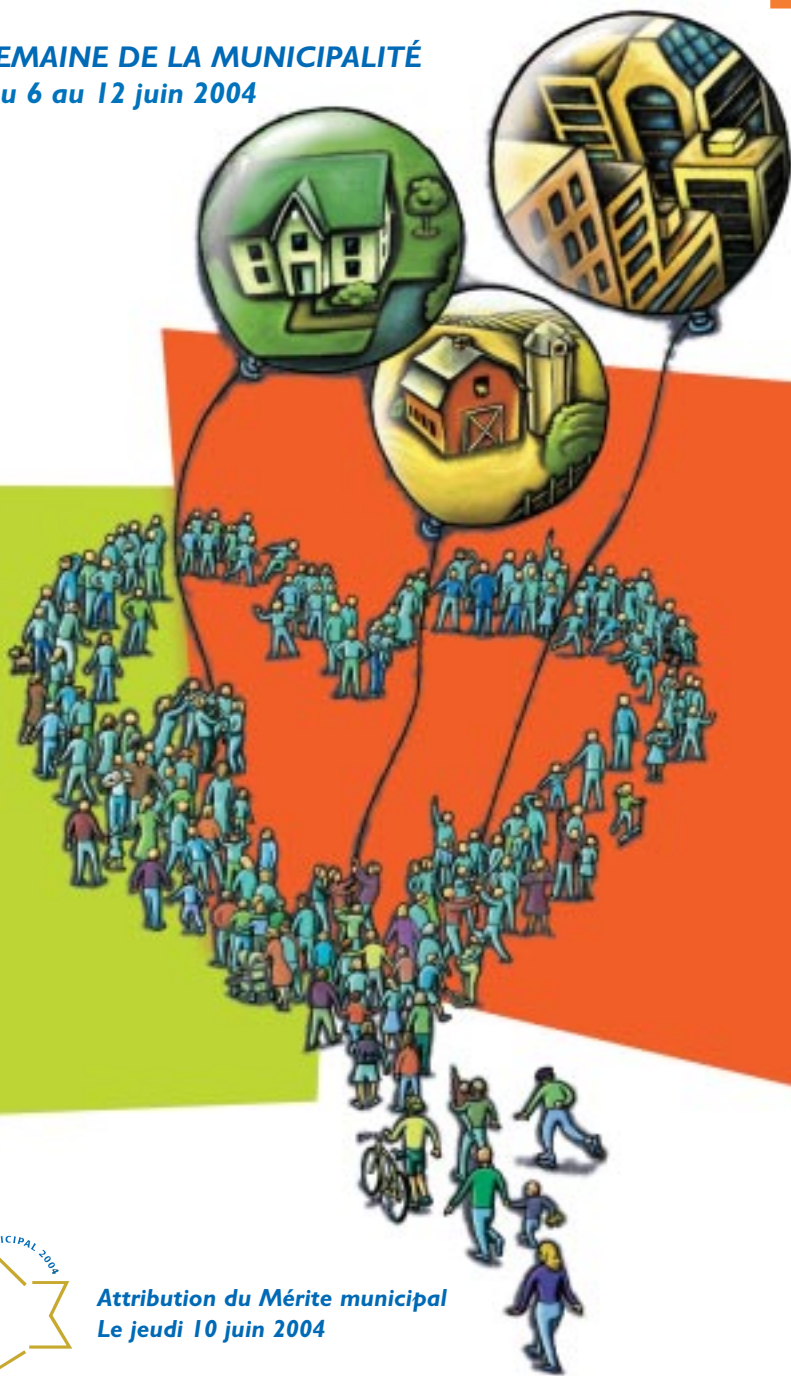


# ma municipalité, j'y mets du cœur!

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ  
Du 6 au 12 juin 2004



Attribution du Mérite municipal  
Le jeudi 10 juin 2004

Québec 

La **Semaine de la municipalité**  
se déroule cette année du 6 au 12 juin  
sous le thème

## ma municipalité, j'y mets du cœur!

*Ma municipalité...* m'appartient et elle appartient à tous :  
élus, administrateurs, employés municipaux et citoyens.  
Pour qu'elle soit dynamique ...**j'y mets du cœur!** Pour  
le respect et le mieux-être de tous ...**j'y mets du cœur!**

Créée en 1988 par le gouvernement du Québec, la *Semaine de la municipalité* a pour but de mieux faire connaître aux citoyennes et aux citoyens du Québec les nombreux services offerts par leur municipalité, de favoriser un rapprochement entre les administrations municipales et leurs résidants aussi bien que de reconnaître la nature et l'ampleur des efforts que les municipalités déploient au bénéfice de leurs concitoyens.

Chaque administration municipale choisit d'adhérer à la *Semaine de la municipalité* et détermine la nature des activités à mettre en place, selon ses ressources et les intérêts de sa population.

**Un prix de participation** est offert pour l'organisation d'activités communautaires dans le cadre de la **Semaine de la municipalité**. Les municipalités dont les activités seront inscrites dans le site Web du Ministère avant le 1<sup>er</sup> mai 2004 courront la chance de **gagner un prix de 10 000 \$.**






# Événements suggérés

Plusieurs avenues s'offrent aux communautés qui veulent organiser des activités populaires leur permettant de se familiariser avec le nombre et la diversité des services offerts par leur municipalité. La liste qui suit présente des exemples d'activités ayant eu lieu dans des municipalités du Québec au cours des dernières années et qui peuvent servir de références pour établir un programme de festivités dans le cadre de la Semaine de la municipalité.

## **Connaissance des activités ou des équipements municipaux**

- journées portes ouvertes de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du poste de police, du poste de pompiers ou des ateliers municipaux;
  - visites guidées des installations d'épuration et de filtration de l'eau soit pour des clientèles précises (jeunes, adultes, personnes âgées), soit pour le public en général;
  - exposition du matériel d'urgence (policiers, pompiers) de la municipalité et démonstrations publiques par le personnel;
  - événement «Maire ou Mairesse ou bien Conseiller municipal ou Conseillère municipale d'un jour» à l'intention de la clientèle scolaire;
  - simulation de réunions publiques du conseil municipal avec des acteurs choisis dans la population, par tirage au sort ou à la suite de concours;
- 



- inauguration officielle de locaux municipaux, de parcs, de pistes cyclables, d'installations de traitement des eaux ou de matières résiduelles, etc.;
- rallye automobile populaire exploitant des thèmes reliés aux attraits de la municipalité, à ses services ou à ses équipements.

### **Reconnaissance publique**

- soirée de reconnaissance à l'endroit de bénévoles de la municipalité ou de toute autre catégorie de citoyens, ou à l'intention du personnel municipal, ou encore du public en général;
- remise de bourses à des citoyennes et citoyens dans le cadre de programmes précis.

### **Loisirs et sports de détente**

- offre gratuite d'activités culturelles ou sportives, à l'intention des jeunes ou des aînés et faisant normalement l'objet d'une tarification;
- randonnées en vélo, en patin à roues alignées, à pied ou toute autre activité de sport de détente destinées à la famille, avec ou sans objectif de financement;
- tournoi de balle molle opposant des intervenants de la municipalité entre eux ou opposant ces derniers et des catégories de citoyens;
- tournoi de golf organisé par la municipalité, avec ou sans objectif de financement.

## Rassemblement populaire

- kermesse populaire avec ou sans manèges ;
- encan municipal populaire ;
- marché aux puces ou vente-débarras sur le site des ateliers municipaux ;
- journée populaire d'embellissement d'un lieu de la municipalité ;
- repas populaire (hot-dogs, spaghetti, brunch dominical, etc.) organisé et servi par les élus municipaux ou d'autres intervenants municipaux (policiers, pompiers, cols blancs ou cols bleus, etc.).

ma municipalité,  
j'y mets du cœur!



SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

# Promotion des activités et prix de participation

Faites connaître les activités que vous organisez à l'occasion de la *Semaine de la municipalité*. **Inscrivez-les dans le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, à la rubrique Semaine de la municipalité : Ça se passe chez nous!**

Le fait d'inscrire vos activités dans le site du Ministère **avant le 1<sup>er</sup> mai 2004** vous vaut une participation au tirage au sort d'un prix de 10 000 \$. Les municipalités qui soumettront, en plus, une ou des candidatures au Mérite municipal obtiendront une deuxième participation à ce même tirage.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2004, les renseignements reçus seront placés sur le site et seront donc visibles par tous les internautes visiteurs. Les inscriptions doivent se faire au moyen du formulaire prévu à cet effet que vous trouverez à l'adresse suivante: [www.mamsl.gouv.qc.ca](http://www.mamsl.gouv.qc.ca).



### ***Vous devez y indiquer:***

- le nom et l'adresse de la municipalité
- le type d'activité et une description sommaire de celle-ci
- l'adresse du lieu où l'activité se déroulera
- les dates et heures où elle se déroulera
- le public visé : grand public ou clientèle particulière
- le numéro de téléphone des renseignements au public

La municipalité gagnante sera connue le 6 juin lors de l'ouverture de la Semaine de la municipalité et recevra son prix le 10 juin des mains du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir lors de la cérémonie du Mérite municipal.





SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

# Matériel promotionnel

Pour obtenir du matériel promotionnel de la *Semaine de la municipalité*, remplissez ce bon de commande et faites-le parvenir à :

Direction des communications  
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
Aile Cook, RC  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Télécopieur : (418) 643-7385

## **Bon de commande pour le matériel promotionnel**

- Affiche (24 po x 36 po) Quantité : \_\_\_\_\_
- Autres exemplaires de la brochure Quantité : \_\_\_\_\_

## **Le matériel promotionnel doit être expédié à :**

Nom : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (     ) \_\_\_\_\_

# Le **Mérite** municipal

Le jeudi 10 juin 2004

Depuis 1990, les prix du **Mérite municipal** sont décernés une fois l'an, à l'occasion de la **Semaine de la municipalité** dont ils viennent couronner les activités sur la scène québécoise.

Le **Mérite municipal** est une reconnaissance publique de l'engagement de femmes et d'hommes dans des actions susceptibles d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes du Québec. Ces lauréates et lauréats ont soutenu ou soutiennent toujours par leurs actions bénévoles ou par leur travail exceptionnel les efforts que déploient les municipalités pour offrir des services de qualité. Un trophée est remis par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à des citoyennes ou à des citoyens, à des membres du personnel municipal et à des représentants d'organismes communautaires à but non lucratif dont les réalisations sont reconnues par les municipalités et présentées par celles-ci à un jury indépendant.

Les municipalités ayant des lauréats bénéficient également d'un témoignage de reconnaissance publique sous la forme d'une plaque commémorative présentée par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir au maire ou à la mairesse de la municipalité ou à son représentant au cours de la cérémonie de remise des prix du **Mérite municipal** qui a lieu à Québec le jeudi de la **Semaine de la municipalité**.

Et depuis 2002, le **Hall des drapeaux et des armoiries** permet à ces municipalités d'être honorées en voyant leur drapeau ou leurs armoiries installées pour toute l'année dans le hall du Ministère à Québec.

Selon sa taille, une municipalité appartient à l'une des classes suivantes :

- 1 municipalités de 100 000 habitants et plus;
- 2 municipalités de 25 000 à 99 999 habitants;
- 3 municipalités de 10 000 à 24 999 habitants;
- 4 municipalités de 5 000 à 9 999 habitants;
- 5 municipalités de 2 000 à 4 999 habitants;
- 6 municipalités de 1 999 habitants et moins

Une municipalité présente ses candidatures dans la classe à laquelle elle appartient. L'arrondissement qui présente des candidatures le fait dans la classe de sa municipalité.

Le jury du *Mérite municipal* est composé de membres nommés chaque année par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, en tenant compte de leur engagement dans la vie municipale ou communautaire et de leur notoriété.

## Conditions d'admissibilité

Chaque candidature doit s'inscrire dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes:

- citoyen,
- employé municipal,
- organisme communautaire.

**Municipalités sans arrondissement :** Une municipalité peut soumettre une seule candidature pour chacune des trois catégories. Les candidatures soumises par une municipalité doivent être validées par une résolution du conseil municipal.

**Municipalités avec arrondissements :** Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter plus d'une candidature par catégorie jusqu'à concurrence d'une candidature par catégorie par arrondissement. Les candidatures soumises par un arrondissement doivent être validées par une résolution du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal. La municipalité fixe la méthode et ainsi le nombre de candidatures qu'elle et ses arrondissements présenteront.

**Est admissible** au prix du *Mérite municipal*, dans les catégories « citoyen » ou « organisme communautaire », toute personne ou tout organisme communautaire à but non lucratif qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens et citoyennes.

**Est également admissible** dans la catégorie « citoyen » une personne à l'emploi de la municipalité dont le bénévolat s'effectue hors du cadre de son travail.

**Est admissible** au prix du *Mérite municipal*, dans la catégorie « employé municipal », toute personne ou toute équipe à l'emploi d'une municipalité qui a apporté une contribution exceptionnelle, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation d'un projet ou d'activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations de la municipalité avec ses citoyens et citoyennes.

**Ne sont pas admissibles** les membres des conseils municipaux ainsi que les membres du conseil et du personnel des MRC et des communautés métropolitaines.

Le *Mérite municipal* ne peut être remis à titre posthume.

## **Documents à transmettre**

Chaque candidature doit être posée au moyen des documents suivants :

- le formulaire de mise en candidature au *Mérite municipal* dûment rempli. Le formulaire se compose de la fiche de présentation et des feuilles de réponse au questionnaire dactylographiées ;
- une résolution dûment adoptée par le conseil municipal ou, lorsqu'il y a lieu, une résolution dûment adoptée par le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal.

Les municipalités doivent faire parvenir leurs dossiers de candidature **au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2004** à l'adresse suivante :

### **Comité du Mérite municipal**

Direction des communications

Aile Cook, RC

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

## Partenaires de la Semaine de la municipalité et du Mérite municipal

- Les municipalités du Québec
- La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ)

## Commanditaire

- Groupe Mutuelle des fonctionnaires du Québec

## Dates importantes

### Le samedi 1<sup>er</sup> mai 2004

- Date limite de réception des dossiers de candidature au *Mérite municipal*
- Date limite d'inscription des activités sur le site du Ministère donnant droit à une participation au tirage

### Le mardi 1<sup>er</sup> juin 2004

- Date limite d'inscription des activités sur le site du Ministère

### Du dimanche 6 juin au samedi 12 juin 2004

#### Semaine de la municipalité

**6 juin** : Ouverture de la Semaine par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et tirage au sort du prix de participation

### Le jeudi 10 juin 2004

Cérémonie du *Mérite municipal* et remise des prix aux lauréates et lauréats

Déploiement des drapeaux et dévoilement des armoiries des municipalités des lauréats

Remise du prix de participation au maire de la municipalité gagnante

## Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à une des directions régionales du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ou encore à la Direction des communications du Ministère :

**Téléphone: (418) 691-2019**

**Télécopieur: (418) 643-7385**

**Courriel: [communications@mamsl.gouv.qc.ca](mailto:communications@mamsl.gouv.qc.ca)**

Vous pouvez consulter et télécharger la présente brochure explicative ainsi que le formulaire de mise en candidature au Mérite municipal à partir de la rubrique **Semaine de la municipalité** du site Web du Ministère: [www.mamsl.gouv.qc.ca](http://www.mamsl.gouv.qc.ca).

ISBN: 2-550-41945-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – 2004

Date de parution: février 2004